

Réunion du Comité Syndical du 02 février 2017

Convoqué le vingt-cinq janvier deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le deux février deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa soixante-dix-neuvième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

79^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Dominique GUÉLON
Madame Nadine ALAPETITE	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Christian ARVEUF	Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Madame Martine BELLEROSE	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Madame Emmanuelle BELETTE	Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Olivier BIANCHI	Monsieur Alain LAGRU
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY	Monsieur Bertrand PASCUTO
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Marie CLEMENT	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Philippe COULON	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Laurent DIAS	Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Gérard DUBOIS	Madame Marie-José TROTE
Monsieur Yves FAFOURNOUX	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Philippe GALLARD	Monsieur Guillaume VIMONT
Madame Blandine GAILLOT	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Roland GRENET	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

000 200048119 20170202-DCS482-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2017

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNICHON	à	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Roger GARDES	à	Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Marc REYNOUX	à	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Christian SIMONET	à	Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jacques BARBECOT
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Madame Josette CAMUS
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Madame Stéphanie DUBIEN
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Jacques LAMY

Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Alexandre PAGÈS
Monsieur Gérard PERRODIN
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Catherine QUEINNEC
Madame Anne-Karine QUEMENER
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Thierry ROUX
Monsieur François RUDEL
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Serge TOURET
Madame Bernadette TROQUET
Madame Marie-Christine VALLENET
Monsieur Alain VASSORT
Monsieur Gérard VIALAT

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Monsieur le Président rappelle que le rapport d'orientation budgétaire n'a pas caractère décisionnel.

Il présente ainsi l'exécution budgétaire de l'exercice 2016, en sections de fonctionnement et d'investissement avec un focus sur le service Application du Droit des Sols, les perspectives pour l'année 2017 et les projections budgétaires prévues sur la période 2019-2020.

Les membres de l'Assemblée Délibérante prennent acte de la tenue de ce débat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2017 présenté par Monsieur le Président et annexé à la présente délibération.

À Clermont-Ferrand, vendredi 10 février 2017.

**Dominique ADENOT,
Président.**



Réunion du comité syndical du 2 février 2017 79^{ème} séance

Rapport d'orientations budgétaires 2017

PREAMBULE

Les origines du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de se bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 420 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), autour du concept de métropole en archipel qui signe sa distinction.

Ce projet s'est plus récemment enrichi des travaux du Conseil de développement. Plus de 150 acteurs de la société civile se sont mobilisés, pour faire émerger des projets d'avenir, dont les plus avancés sont le Centre Expérimental de Prévention Individualisé en Auvergne et le projet bioéthanol entrant dans la fabrication des polymères.



© Nicolas ANGLADE

L'assise juridique du Grand Clermont

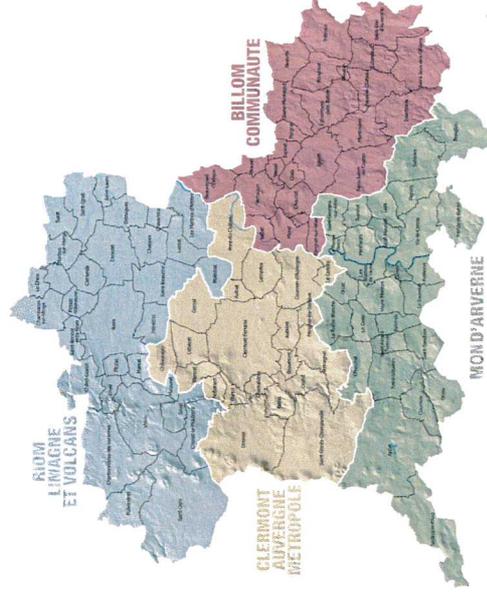
Notre syndicat a beaucoup évolué depuis sa création. Du SIEPAC, en charge de l'élaboration du schéma directeur de 1995, au Pays « lois Voynet ». Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** (PETR). Il est aujourd'hui l'un des plus importants de France sous ce statut. Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel, dont le renforcement du rôle du Conseil de développement et ouvre de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services.

Depuis le 2 décembre 2014, le Grand Clermont est habilité à se doter, avec les EPCI qui le composent, de **services unifiés**. A ce titre, il a créé un service d'instruction du droit des sols mutualisé dont de nombreuses communes bénéficient. Notre syndicat assure aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage d'une voie verte le long de l'Allier.

Les membres du Grand Clermont

Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, **le Grand Clermont compte depuis le 1^{er} janvier 2017 quatre EPCI** :

- **Clermont Auvergne Métropole** issu de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine, sans évolution de périmètre : 21 communes, 290 356 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** issu de la fusion des communautés de communes de Volvic Sources et Volcans, Riom communauté et Limagne d'Ennezat : 31 communes, 66 004 habitants
- **Mond'Arverne** issu de la fusion des communautés de communes des Cheires, de Georgovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté, avec le départ de la commune du Vernet-Sainte-Marguerite du côté du Massif du Sancy : 28 communes, 40 538 habitants
- **Billom Communauté** issu des fusions de Billom St Dier Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier : 26 communes, 25 467 habitants



Le fonctionnement du PETR

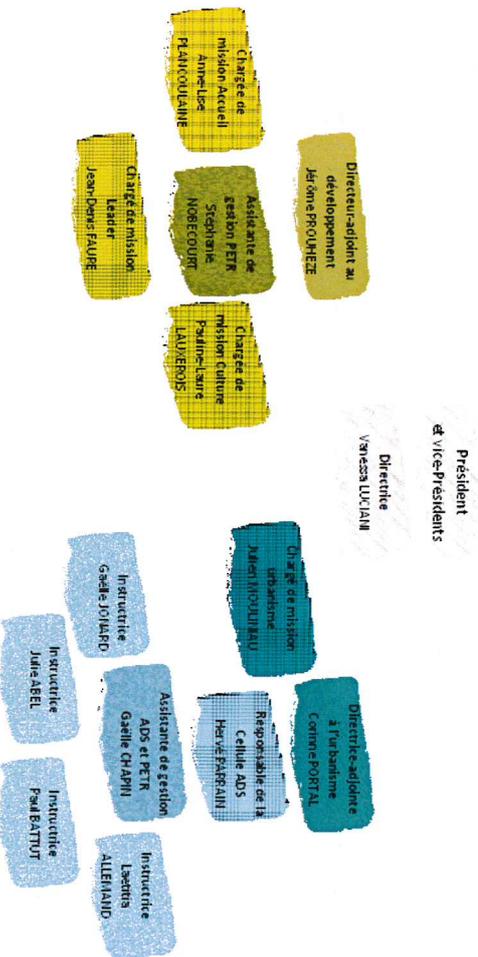
Le syndicat du Grand Clermont est administré par un **comité syndical de 76 élus**. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions thématiques (Commissions SCOT, Habitat et Déplacement, Tourisme, Val d'Allier, Attractivité, ADS, le Comité consultatif du commerce et le Conseil culturel de territoire).

Un conseil de développement territorial est adossé au Grand Clermont.

En 2016, l'équipe du Grand Clermont se compose de **14 collaborateurs** (parmi lesquels 12 effectifs permanents) répartis autour de **2 pôles** « **urbanisme** » et « **développement** », répartis comme suit :

- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;
- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur la gestion RH et administrative de la structure ;
- > 1 ETP sur le dispositif expérimental d'accueil de nouvelles populations et de détection de nouveaux potentiels d'activités
- > 1 ETP
- > 1 ETP sur l'animation et la gestion administrative du programme Leader
- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCOT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la coordination du service ADS ;
- > 1 ETP sur le secrétariat du service ADS et la gestion comptable de la structure.
- > 3 ETP et 1 renfort sur l'instruction des actes ;

ORGANIGRAMME 2016 DU GRAND CLERMONT



Les ressources financières

Depuis 2013, le **taux de cotisation est inchangé à 1,70 €** par habitant. Il vous est proposé de le maintenir pour l'année 2017.

Des financements complémentaires ont toujours été trouvés auprès de l'Europe, de l'État, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil Régional

Le **contrat Auvergne + 3^{ème} génération** (2015 – 2018), qui avait été signé avec le Conseil Régional d'Auvergne, permettait au territoire d'émarginer une enveloppe de plus de 1,3 M€ dont 700 000 € dédiés aux projets du Grand Clermont ou projets d'EPCI à fort rayonnement. Le nouvel exécutif régional n'a pas souhaité maintenir ce dispositif, 2016 étant une année de transition. Seule la mission d'ingénierie du projet CEPJA a pu être financée par ce dispositif en 2015/2016 en ce qui concerne le PETR. Au niveau des EPCI, quelques actions, notamment sur l'équipement numérique des écoles, se sont vu également attribuées des subventions au titre du contrat Auvergne +.

Le PETR perd donc une source de financement, ce qui doit nous conduire à adapter le plan d'actions décidé en début de mandat.

Le Grand Clermont a bénéficié du concours du **Conseil départemental** de 21 000 € au titre de la mise en œuvre du SCOT.

Le Grand Clermont a été retenu sur **l'appel à projet Massif central 3^{ème} génération « accueil de nouvelles populations »**, ce qui lui permet de bénéficier d'un soutien financier de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 127 000 € pour la période 2015-2018 (taux de co-financement de 60 %).

Le Grand Clermont a été sélectionné comme **territoire Leader** le 8 juillet 2015 et s'est vu attribuer une enveloppe de 3 041 372 € pour la période 2016-2020, qui bénéficiera aux collectivités et porteurs de projets sur l'axe Allier (périmètre des anciens EPCI d'Allier Comité Communauté, Gergovie Val d'Allier et Mur-ès-Allier).

Une subvention de 1 143 896 € a été accordée par la Région Auvergne pour financer les **travaux d'aménagement de la voie verte le long de l'Allier** entre Authezat et Pont du Château, dont 943 896 € provenant du dispositif « plan cyclable » du Conseil régional et 200 000 € du volet multimodal du CPER Auvergne 2015-2020. Le Plan Loire Grandeur Nature a accordé en 2016 une aide de 994 860 € pour compléter le financement de la voie verte, sachant que le Conseil Départemental contribue au projet par un apport en ingénierie et une prise en charge d'études complémentaires.

Enfin, le Programme d'investissement d'Avenir vient d'attribuer à l'**Ecocité Clermont métropole** une enveloppe de 7 238 000 € pour la réalisation des actions sélectionnées dans le cadre de la seconde tranche du programme « Ville de demain ».

Les projections financières, en l'état actuel des charges et produits connus, font apparaître un déséquilibre budgétaire à partir de 2019.

En conséquence, la Conférence des Présidents d'EPCI du Grand Clermont qui s'est réunie deux fois en 2016 et le bureau sous les trimestres ont proposé un recentrage des missions autour de 3 grandes priorités : la poursuite de la mise en œuvre du SCOT, la construction d'une voie verte le long de la rivière Allier, la problématique des transports dans une Métropole en archipel.

L'atteinte de ces objectifs conduira à se questionner sur la poursuite ou non des autres missions à partir d'un principe de subsidiarité. Notre Syndicat n'a en effet pas vocation à s'immiscer dans des politiques qui peuvent être conduites au niveau de chaque EPCI ce qui pourra se traduire, soit au transfert de certaines actions à un autre échelon territorial, soit à leur extinction.

La conférence des Présidents d'EPCI et le bureau ont par ailleurs réaffirmé leur souci que les agents du Grand Clermont dont les tâches pourraient être impactées par ces transferts se voient proposer en priorité un reclassement à un autre échelon territorial.

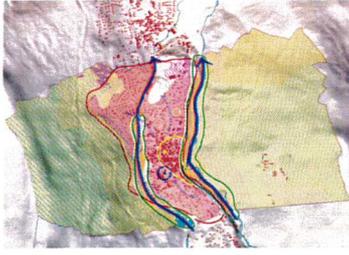
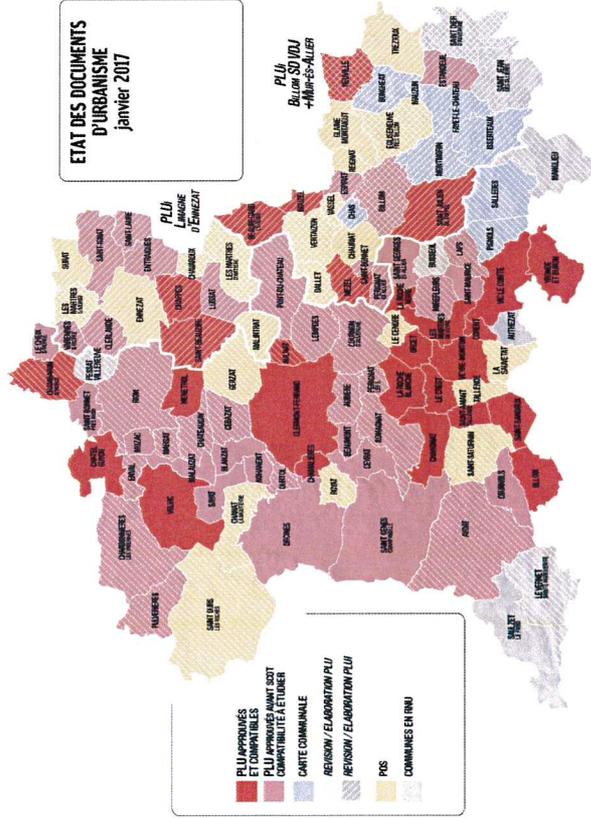
BILAN 2016

I – Le pôle urbanisation

I.1. Le SCOT

I.1.1. Sa mise en œuvre

L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCOT. En 2016, le Grand Clermont a été mobilisé sur les PLU de Billom Communauté et Limagne d'Ennezat, les PLH de Riom Communauté, des Mond'Arverne et de Limagne d'Ennezat, les PLU d'Aydat, Cournon, Daillet, 5 communes d'Allier-Comté Communauté (Busséols, Laps, Pignols, Manglieu et Sallèdes), le Crest, Pulvérières, Lempdes, Romagnat, Pont du Château, Billom, Eglise Neuve près Billom... Ce sont ainsi **plus de 150 réunions** qui ont été suivies en 2016 sur l'ensemble du Grand Clermont.

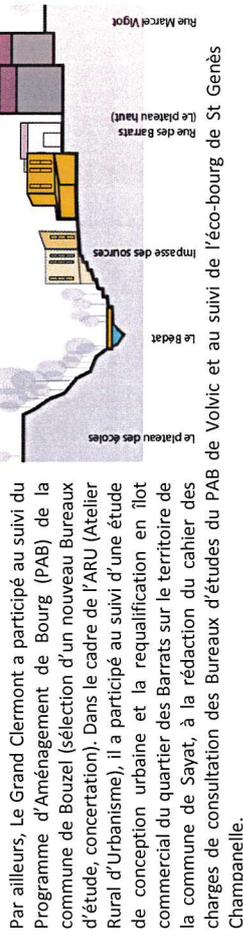


Conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le PETR du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU, des PLH, des permis de construire ou d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher. En 2016, des avis ont été rédigés pour :

- **7 PLU arrêtés** : St Amand Tallende, Clermont-Ferrand, Gerzat, Tallende, Royat, St Ours-les-Roches, Les Martres d'Artière
- **13 modifications de PLU** : Saint-Beauzire, Pont du Château (X3), Daillet (X2), Châtel-Guyon, Chamalières, Riom, Aubière, La Roche-Blanche, Saint-Bonnet-près-Riom, Chambaron-sur-Morge.
- **9 permis d'aménager ou AFU** : Sayat, Enval (X2), Lempdes, Billom, Chanonat, Saint-Genès-Champagnelle, Volvic, Ennezat
- **2 PLH** : Limagne d'Ennezat, Riom Communauté

Par ailleurs, la commission SCOT a été amenée à donner son avis dans le cadre de la concertation inter-administrative de l'aménagement du contournement de Cournon d'Auvergne et Pérignat-sur-Allier en novembre 2016.

La commission SCOT se réunit mensuellement pour examiner les avis techniques formulés. Elle convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU ou un PLH à y participer, ce qui donne lieu bien souvent à des échanges d'une grande richesse. Elle a également entendu en mars dernier l'UNICEM Auvergne sur les difficultés d'approvisionnement en granulats prévisibles au regard des fermetures de carrières à l'œuvre. Cette rencontre a été suivie d'une visite cet été de la carrière de Saint-Julien de Coppel afin de mieux comprendre les conditions d'extraction.



Par ailleurs, Le Grand Clermont a participé au suivi du Programme d'Aménagement de Bourg (PAB) de la commune de Bouzel (sélection d'un nouveau Bureau d'étude, concertation). Dans le cadre de l'ARU (Atelier Rural d'Urbanisme), il a participé au suivi d'une étude de conception urbaine et la requalification en îlot commercial du quartier des Barrats sur le territoire de la commune de Sayat, à la rédaction du cahier des charges de consultation des Bureaux d'études du PAB de Volvic et au suivi de l'éco-bourg de St-Genès-Champagnelle.

De même, il a apporté un soutien technique sur plusieurs zones d'activités en requalification ou en extension: ZAE Cournon-Le Cendre, la Roche-Blanche, Ladoux/Les Montels, le Biopôle, le secteur gare de Vertaizon...



1.1.2. Son évolution

Modification n°3 du SCOT

En 2015, le SCOT avait fait l'objet d'une procédure de modification (n°2) pour prendre en compte des demandes émanant de plusieurs collectivités en matière d'économie et de déplacement.

En décembre 2016, Clermont Communauté a sollicité le PETR pour une modification du volet économique du SCOT, prenant en compte les impacts du PPRi sur la plaine de Sarliève et des besoins nouveaux en matière économique. De même, Vulcania sollicite une modification des Unités Touristiques Nouvelles, afin d'intégrer les évolutions de son nouveau projet de développement.

Ces demandes seront examinées par la commission SCOT courant janvier.

Evaluation /révision du SCOT

L'obligation d'évaluer le SCOT, avant l'expiration d'un délai de 6 ans (novembre 2017), implique d'organiser un système d'observation. Les observatoires de l'habitat, des quartiers prioritaires, des déplacements et économique ont été mobilisés pour renseigner une série de questions évaluatives et d'indicateurs de suivi. L'Agence a produit le TO de l'évaluation du SCOT, qui fixe la photographie du territoire à la date d'approbation du SCOT. A partir de ce matériau et du TO sur le volet économique, qui avait été établi par le Comité d'Expansion Economique, **il conviendra d'engager au 1er trimestre 2017 l'évaluation du SCOT**, en portant un soin particulier à la concertation avec les communes et les EPCI sur leur ressenti, les avancées et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du SCOT.

A l'issue de l'évaluation du SCOT, il conviendra de se prononcer sur l'opportunité de sa mise en révision.

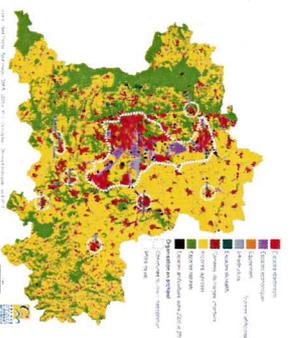
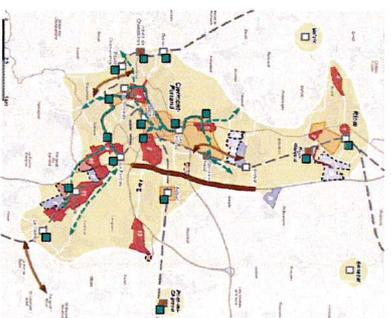
1.1.3. L'Aménagement Artisanal et Commercial

1.1.3.1. Le DAAC

En 2014, la CCI Auvergne a établi une analyse fine de la structure commerciale du Grand Clermont, des flux de consommation, des évolutions du plancher commercial, des nouvelles façons de consommer... Le cabinet Bérenice a qualifié ce diagnostic sous un angle comparatif et prospectif.

Il en ressort que l'appareil commercial du Grand Clermont a su se moderniser sur la précédente décennie, lui assurant un rayonnement métropolitain, mais qu'aujourd'hui un risque de surchauffe existe. La multiplication des mètres carrés commerciaux (+ 100 000m² en huit ans), en période de stagnation voire de régression de la consommation, fait peser un risque de développement de locaux vides (quand 40 000 m² sont créés 20 000 disparassent) voire de friches. Le SCOT s'était fixé l'objectif de maintenir une activité commerciale d'échelle régionale tout en préservant les commerces de proximité de nos quartiers et de nos bourgs. La démarche de DAC était aussi l'occasion d'aller plus loin, de réinterroger les créations ou extensions de nouveaux pôles, de s'interroger sur la restructuration des pôles commerciaux existants, les équilibres entre les centres villes ou centres bourgs et les périphéries, de fixer des règles communes à même de guider les décisions en CDAC...

Pour mémoire, plusieurs événements sont venus bousculer le cahier des charges initial. Tout d'abord des changements législatifs, avec la suppression des DAC par la loi ALUR le 20 juin 2014, puis leur réintroduction sous une forme facultative et élargie à l'artisanat par la loi Pinel du 18 juin 2014. Aussi, l'Assemblée renouvelée du Grand Clermont après les élections de mars 2014, a été amenée à se réinterroger sur la poursuite de la démarche lors du Comité syndical du 2 décembre 2014. Elle a décidé de poursuivre la démarche malgré le caractère désormais facultatif des DAAC.



Le travail s'est ainsi poursuivi avec :

- la **consolidation du diagnostic, sous une approche urbaine et paysagère par l'urbaniste Claire Schorter**, sur 5 sites témoins : Cap Sud/Parديو et les centres ville de Châtel, Emezat et Riom.
- La **phase préconisation, accompagnement des documents constitutifs du DAAC, sous la forme d'un document à tirours**

Clermont Auvergne Métropole a engagé en 2015 une étude similaire afin de définir une vision politique partagée entre les Maires de l'agglomération sur l'urbanisme commercial et s'est adossée les compétences d'un chargé de mission en 2016. Un travail de synthèse entre l'étude DAAC Grand Clermont (Bérenice) et l'étude DAAC de Clermont Auvergne Métropole (Cercia) a été réalisé sous forme d'allers-retours.



Les constats et objectifs sont globalement partagés :

- Absence d'une forte pression concurrentielle commerciale, du fait de l'absence de grandes villes proches
- Absence d'enjeux de rattrapage quantitatif de production de surfaces de planchers commerciaux
- Héritage d'une urbanisation commerciale périphérique, développée selon les flux d'échanges routiers majeurs, non remise en cause et en décalage avec les principes d'un aménagement commercial durable
- Une faiblesse du nombre et de l'offre des centralités urbaines secondaires → tentative de correction avec l'organisation en archipel notamment
- Héritage de galeries marchandes de centres commerciaux périphériques de densité et de diversité raisonnables
- Un centre-ville de Clermont récemment renforcé mais encore fragile
- Un accroissement des surfaces de planchers commerciaux (concentrés en périphérie) notamment supérieur à l'accroissement quantitatif de sa population résidente → risque de surchauffe et d'apparition de friches
- Des concurrences frontales croissantes entre offres de centres-villes et sites commerciaux périphériques
- Une ambition politique de 2006 de limiter le nombre de pôles commerciaux périphériques non suivie de faits, des projets de développement très consommateurs d'espace, de faible densité
- Un volume excessif d'emprises foncières → 140 ha inscrits au SCOT approuvé en 2011, 118 ha dont 80 ha sur Clermont communauté depuis la modification n° 2 du SCOT (suppression de 12 ha sur Riom est et 10 ha à la Fontanille)

Plusieurs enjeux ont été mis en avant :

- 1° reconnecter urbanisme commerciale et urbanisation résidentielle,
- 2° maintien du rayonnement métropolitain,
- 3° maîtrise des pôles périphériques et renforcement de l'offre commerciale/services dans les centralités,
- 4° faire de la requalification urbaine, paysagère et fonctionnelle des zones existantes une priorité → approche complémentaire de Bérenice « c'est la rareté foncière qui accélèrera le processus de régénération de l'existant »,
- 5° thématiser les zones pour éviter une atomisation des bassins de population,
- 6° atteindre une quasi-stabilité des surfaces globales de planchers commerciaux ou tout du moins une croissance très modérée
- 7° privilégier la requalification / extension d'établissements sur site et au sein de ZA existantes plutôt que leur transfert sur de nouveaux sites / nouvelles ZAE,
- 8° objectiver les besoins pour éviter les surenchères

Forts de ces éléments, des essais de localisation sur la base d'une cartographie des commerces ont été amorcés, ils pourraient être poursuivis à partir des données dont dispose la CCI.

Un travail de préconisations sur les secteurs Cap Sud/Pardieu et les centres ville de Châtel, Ennezat et Riom a été réalisé par Claire Shorter, il pourrait être approfondi avec une mission complémentaire si les communes concernées manifestaient un intérêt.

Partant de l'ensemble de ces éléments, une rédaction finale du DAAC pourrait être réalisée si un consensus politique était trouvé.

1.1.3.2. Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont

Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m², localisés sur son territoire. Il faut préciser que les décisions des CDAC reposent désormais sur des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs et non plus, comme par le passé, sur des motifs de concurrence commerciale.

En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, est entrée en vigueur, renforçant la présence des collectivités locales en CDAC (entrée du Conseil Régional notamment), et ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m² de surface commerciale ne pourra désormais être délivré que si la CDAC ou la CNAC a émis un avis favorable.

Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit avant chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté par le projet (commune, EPCI), les consulaires (CCI, Chambre des Métiers, CRCI Auvergne), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (ADEME, Aduhne, CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC.

La CDAC s'est réunie 3 fois en 2016 sur le périmètre du Grand Clermont pour examiner 5 projets :

- le 29 février pour examiner favorablement l'extension de l'intermarché d'Ennezat et de son Drive (passage d'environ 2.000 m² à 2.500 m² de surface)
- le 18 avril pour examiner favorablement la création à Mozac d'un ensemble commercial de 1.400 m² composé de 3 cellules par la SARL PDGIS logistique
- le 8 décembre pour examiner défavorablement l'extension à Aubière d'un ensemble commercial par création d'un magasin de Culture/Loisirs de 2.467 m² à l'enseigne "Cultura" par la société Immochan France
- le 8 décembre pour examiner défavorablement la création à Clermont-Ferrand d'une jardinerie de 6.705 m² sous l'enseigne "Florinand" par la société SCI Immobilière des Gravanches
- le 8 décembre pour examiner favorablement l'extension à Lempdes du lotissement commercial "La Rochelle" par création d'un ensemble commercial de 1.243 m² composé de 3 cellules et du magasin actuel DIA par la société SNC DOME

Au-delà de sa fonction d'expertise, le Comité Consultatif du Commerce pourrait être un lieu de débat et de partage sur le Grand Clermont entre les acteurs commerciaux publics et privés. Il pourrait être élargi à 3 fois par an aux développeurs d'enseignes, managers de centres commerciaux, développeurs immobiliers, exploitants d'unités commerciales, groupements de commerçants, associations de consommateurs...

1.2. Les Observatoires

Chaque de nos réflexions prend appui sur un socle de données fiables, que l'Agence d'Urbanisme entretient au sein de 5 observatoires : Habitat, Social, Déplacements, Economie et Loyers ; que la CCI Auvergne entretient sur un plan commercial.

Le Grand Clermont est partie prenante de l'observatoire de l'habitat aux côtés de Clermont Communauté et de Riom Communauté. En 2016, les travaux de l'observatoire ont été consacrés à :

- **L'observatoire des loyers du parc privé**

L'Agence d'urbanisme est le maître d'ouvrage de l'Observatoire Local des Loyers (OLL) clermontois réunissant de nombreux partenaires. Il fonctionne dans le cadre d'un partenariat public-privé, récemment conforté par l'implication des partenaires collecteurs : professionnels de l'immobilier, notaires, associations de locataires...

L'Observatoire est connecté à un réseau national de plus d'une vingtaine d'OLL labellisés par le Ministère du Logement. Ce réseau est le garant de données actualisées, fiables et comparatives, à même d'éclairer les stratégies tant des pouvoirs publics que des porteurs de projets locaux.

Il assure un soutien financier et technique pour la mise en place d'un observatoire annuel des loyers sur le périmètre du Grand Clermont, il suit les évolutions du marché du logement à une échelle territoriale fine :

- Meilleure connaissance des niveaux de loyers pratiqués par typologie et par secteur géographique
- Régulation naturelle du marché du parc locatif privé par diffusion des niveaux de loyers au grand public
- Favoriser une meilleure information des acteurs du logement
- Cadrer les stratégies publiques en matière d'habitat
- Positionner l'agglomération par rapport à des agglomérations et aires urbaines de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

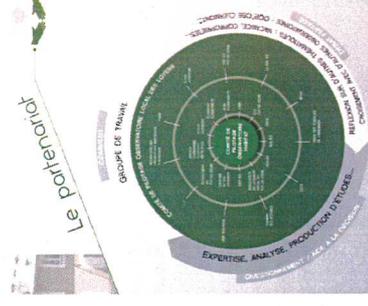
En 2017, l'OLL élaborera un calendrier de la publication des résultats et des groupes de travail dédiés à l'analyse des résultats seront mis en place.

- **La mobilisation du logement vacant**

L'année 2016 a permis la mise en application de la méthodologie proposée par l'Observatoire de l'Habitat, enrichie des expériences de Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans.

En 2017 une note d'analyse de la vacance générale sera rédigée, elle sera complétée par :

- une analyse des niveaux de vacance selon les périodes de construction ;
- une analyse spécifique sur les petites typologies T1-T2 ;
- une analyse de la vacance selon le statut d'occupation du logement (locatif ou propriétaire occupant) ;
- un croisement avec les niveaux de charges de logement.



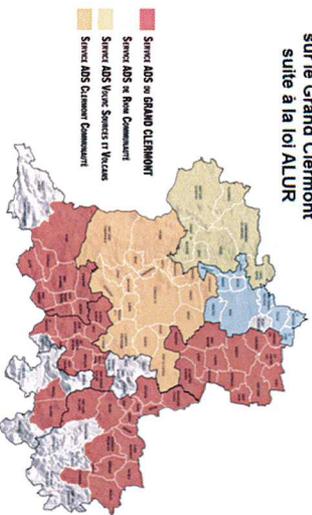
– La demande sociale et la précarité énergétique

Avec 4 900 logements privés, potentiellement indignes, et 1 locataire sur 4 qui consacre plus de 30% de ses revenus au paiement de son logement, la demande sociale et la précarité énergétique figurent parmi les sujets majeurs des politiques d'Habitat. Dès 2009 l'Observatoire de l'Habitat s'était emparé de ce sujet, ce qui a conduit en 2016 à la rédaction du 4^{ème} rapport avec l'appui de l'ALPIL (Association Action pour l'insertion par le Logement). La synthèse sur la demande sociale de logement sera présentée en février 2017, suite aux conclusions du rapport national sur le Mal Logement.

La phase suivante consistera à cibler et contacter les intervenants ; définir le programme (contributions des élus, fil conducteur) et organiser la conférence. Cette phase sera menée par Clermont Communauté et l'Agence d'urbanisme. La recherche action menée par Soliha et les Compagnons Bâisseurs sur le logement des travailleurs précaires sera également poursuivie en 2017.

1.3. Le Service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Organisation de l'ADS sur le Grand Clermont suite à la loi ALUR



Pour mémoire, un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme a été créé au sein du Grand Clermont, suite à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat dans les EPCI de plus de 10 000 habitants au 1^{er} juillet 2015 (conséquence de la loi ALUR). 51 communes ont choisi de faire appel à ce service, dès sa création, sur les territoires de Billom St Dier Vallée du Jauron, Gergovie Val d'Allier, Les Chêres et Limagne d'Ennezat, induisant le recrutement de 5 ETP : 1 chef de service, 3 instructeurs (au lieu des 4 instructeurs initialement prévus, et ce compte tenu de la conjoncture morose de 2014) et un 1 renfort en gestion.

3 communes en carte communale, impactées à leur tour par la loi ALUR, rejoignent le service au 1^{er} janvier 2017 sur le secteur Billom St Dier.

2016 correspond à la première année complète de fonctionnement du service instructeur.

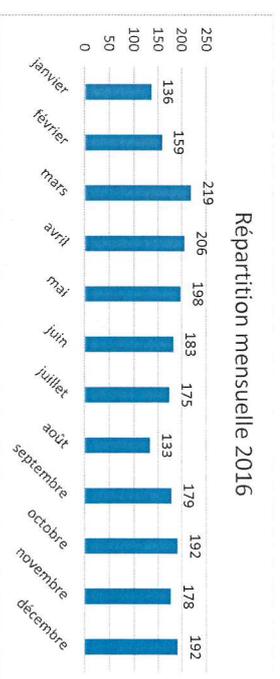
Les formations délivrées aux communes sur le logiciel Cart@ds ont été achevées dans le 1^{er} trimestre 2016, leur permettant ainsi d'assurer la saisie des premières informations, les échanges inhérents à l'instruction ou encore de traiter en propre certaines demandes comme les autorisations de travaux par exemple. Des guides d'utilisation ont été établis à ces effets.

Si l'instruction a été assurée dans un premier temps au fil de l'eau, pour acquérir une vision d'ensemble du territoire, des secteurs géographiques ont par la suite été définis pour une meilleure efficacité de l'instruction et pour créer du lien avec les communes. Il va de soi qu'en cas de surcharge ou période de congés, les instructeurs comme le responsable peuvent être amenés à intervenir sur toute commune. Cette organisation permet également l'optimisation des permanences qui sont tenues aux sièges des communautés de communes une fois par mois (hors vacances scolaires). Deux personnes du service se déplacent lors de chaque permanence.

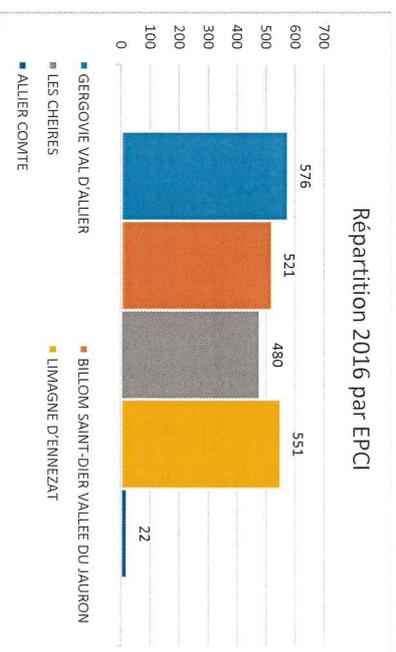
33 permanences avaient été programmées pour 2016 permettant de traiter une centaine de dossiers, deux seulement ont été annulés pour absence de rendez-vous. Elles permettent aux pétitionnaires, mais aussi aux professionnels et élus, d'échanger sur les projets en amont du dépôt du dossier ou dans le cadre de l'instruction suite à une demande de pièces complémentaires. Les permanences sont souvent couplées avec des visites terrain, notamment pour vérifier la conformité d'un lotissement avec le permis d'aménager, avant les premiers dépôts de permis de construire.

DOB 2017

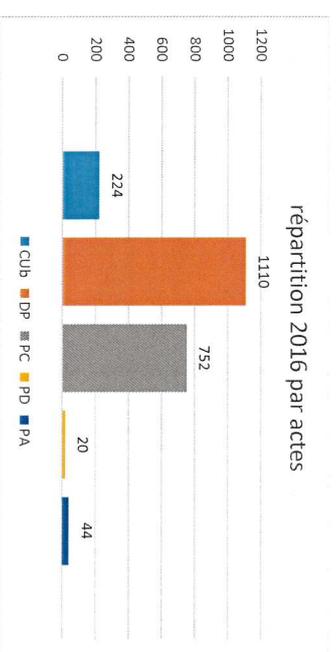
La charge de travail a progressé très nettement en 2016. Le nombre de dossiers mensuel est passé de 159 en 2015 à 179, soit + 12,6%. Le nombre total de dossiers pour cette année s'élève à 2150.



Toutefois la répartition géographique des actes est stable.



La répartition selon les types d'actes est la suivante :



Ces chiffres comprennent également les permis modificatifs.

Si 2017 devrait être stable, la redéfinition de la carte intercommunale (SDC) induira des changements au 1^{er} janvier 2018. Le territoire de Limagne d'Ennezat a d'ores et déjà annoncé son retrait du dispositif pour rejoindre le service ADS de la nouvelle communauté de communes « Riom, Limagne et Volcans ».

DOB 2017

Les communes sur les secteurs d'Allier Comté et de Mur-ès-Allier devront assurer leur instruction du droit des sols à cette même date et seront amenées à se poser la question de rejoindre le service mutualisé du Grand Clermont.

1.4. Les politiques menées

1.4.1. Vers une politique d'habitat durable

En début d'année 2016, dans l'esprit des **Zones Pilotes Habitat**, un nouvel appel à projets « ville durable, ville désirable » se dessinait. Son objectif était d'offrir aux collectivités porteuses d'un projet d'habitat, dans des contextes variés (cœur métropolitain, pôle de vie, tissu périurbain ou bourgs ruraux ; renouvellement urbain ou extension), la possibilité de s'entourer d'une ingénierie et de leviers de financements afin de chercher collectivement à répondre à l'ambition de produire l'urbain autrement (mixité sociale et/ou fonctionnelle, meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages, gestion économe de l'espace, réduction des coûts de sortie...).

L'agence d'Urbanisme a été sollicitée pour produire des diagnostics territoriaux et un état des lieux des segments manquants dans le parc de logements afin de pouvoir aiguiller en amont les futurs projets. Ce matériau a fait l'objet de réunions de présentation dans chacun des territoires du Grand Clermont et une rencontre avec les professionnels

Ces éléments ont permis :

- L'actualisation de la connaissance territoriale en matière d'habitat à l'échelle du Grand Clermont
- De disposer d'une approche « marchés » permettant un croisement avec les stratégies territoriales
- D'identifier les produits immobiliers à développer dans les futures ZPH

Toutefois, deux événements survenus en cours d'année ont fortement perturbé ce dossier :

- l'abandon des contrats Auvergne + par le nouvel exécutif régional au sein duquel une enveloppe financière de près de 200 000 € avait été réservée pour les ZPH
- la fusion des intercommunalités qui a généré un report de calendrier dans le lancement de l'appel à projet

Qu'est-il souhaité sur ce dossier ?

- Existe-t-il toujours une volonté de mener conjointement une opération d'habitat pilote dans chaque EPCI, pour partager notamment les expériences en termes de mixité sociale et/ou fonctionnelle, de prise en compte de l'environnement et des paysages, de gestion économe de l'espace, de réduction des coûts de sortie... ?
- Un accompagnement des opérations par les équipes de l'agence d'urbanisme et du Grand Clermont est-il toujours souhaité ?
- Des fonds sont-ils mobilisables dans le cadre des nouveaux contrats ambition Région ?

1.4.2. La trame verte et bleue du Grand Clermont

En 2015, le CEN Auvergne a démarré une étude sur la "Préservation de la trame des coteaux secs de Limagne autour de Clermont-Ferrand". Il bénéficie d'un soutien du PETR à hauteur de 5 000 €, qui lui a permis d'emarger au Contrat Auvergne +. Cette étude vise à améliorer la connaissance et identifier des pistes de préservation de la trame herbacée avec une triple entrée : paysagère (portes de la chaîne des Puy et de la faille de Limagne), enjeux trame verte et bleue et préservation des papillons du groupe des «Maculinea».

Quatre objectifs principaux sont visés par ce projet :

- > définir la trame herbacée des coteaux de Limagne autour de Clermont-Ferrand et proposer des actions de son maintien et sa préservation,
- > sensibiliser les élus à la prise en compte de cette trame et ses enjeux dans la mise en œuvre des politiques d'urbanisme,
- > conserver une espèce emblématique de cette trame sur le secteur de Clermont : l'Azuré du serpolet
- > capitaliser et mutualiser les travaux et les méthodes en s'inscrivant dans une démarche «massif central » avec d'autres acteurs et d'autres territoires

Des sites pilotes font l'objet d'un travail de caractérisation des pelouses sèches, d'analyse des documents d'urbanisme existants, de concertation avec la chambre d'agriculture et/ou les institutions agricoles pour avancer sur le volet agricole (problématiques de la déprise sur les coteaux, perte de terres agricoles en urbanisation...) et d'actions tests de préservation/restauration de la trame verte et bleue.

La mission du CEN Auvergne, qui a débuté en 2016 et s'achèvera en 2017, a porté sur les points suivants :

- 1 –Amélioration des connaissances – étude
 - Pré-répérage cartographique par photo-interprétation des continuités thermophiles fonctionnelles et des biotopes-relais de pelouses sèches favorables à l'espèce ;
 - Vérifications sur le terrain des potentialités d'accueil des sites pour l'espèce (inventaires de présence-absence...);
 - Réflexion sur la mise en place d'une méthode standardisée d'analyse de la perméabilité pour l'espèce des corridors biologiques, en lien avec la distance à parcourir entre deux sites favorables et l'occupation des sols sur le couloir de circulation ciblé ;
 - Définition de sites et corridors prioritaires à préserver/restaurer.
- 2 – Gestion territoriale : méthode de préservation plutôt « à grande échelle »
 - Analyse de la fonctionnalité de la trame, des secteurs clés à préserver/restaurer
 - Examen de la prise en compte ou pas de la trame dans les documents d'urbanisme
 - Accompagnement à la réalisation des documents d'urbanisme sur 2 communes tests
 - Travaux à mener en concertation avec la profession agricole (problématiques de la déprise sur les coteaux, perte de terres agricoles par urbanisation...) et articulation avec la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques ;
 - Expérimentation de 2 stations de pelouses sèches à maculinéa (puy de Mur et puy de Courmon) ; conseil de terrain auprès de 4 collectivités ; rencontre d'agriculteurs pour les modalités de maintien activités sur les pelouses sèches.

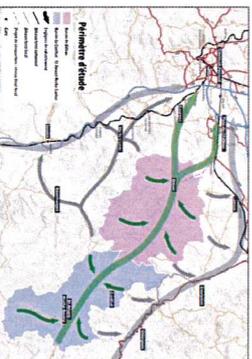
Afin de mener à bien ce projet, il semble nécessaire de mettre place un process ou une « cellule terrain » qui permettrait à chaque acteur concerné de bénéficier d'un accompagnement technique ; une action multipartenaire de revalorisation des coteaux autour de Clermont Ferrand semble utile. Un retour d'expérience se fera dans le cadre du projet "Restauration et gestion des milieux ouverts thermophiles caractéristiques du Massif central" (2014-2016).

1.4.3. Les déplacements sur le Grand Clermont

2016 a été marquée par la réforme territoriale. Le paysage des déplacements en a été profondément modifié. En effet, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe ») procède au **transfert de certaines compétences des Départements vers les Régions au 1^{er} janvier 2017** (transports routiers non urbains réguliers et à la demande ; transports scolaires ; construction, aménagement et exploitation de gares publiques routières de voyageurs et des infrastructures de transports non urbains de personnes et de marchandises ferrés ou guidés d'intérêt local).

Par ailleurs, la fusion des Régions Auvergne et Rhône Alpes a perturbé la relation entre l'Autorité Organisatrice de Transport et les acteurs locaux. Ainsi, **l'année 2016 n'a pas permis de poursuivre la mise en œuvre d'études complémentaires sur le territoire, faute de financement, ni de donner suite à l'étude réalisée sur le Billonnois** pour la création d'un mode de transport collectif rapide et efficace entre Billom et l'agglomération clermontoise, pourtant portée pour partie financièrement, politiquement et techniquement par l'ancienne Région.

Pour mémoire, le PETR du Grand Clermont a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude sur la desserte du Pôle de vie de Billom. Le bureau d'étude TTK s'est attaché à dresser des scénarii autour de solutions en transport en commun différenciées (train, car, tram, mixtes), compétitives en termes de temps de parcours par rapport à la voiture individuelle (temps de parcours cible TC ~30 min entre Billom et Clermont), offrant de bonnes possibilités de rabattement vers les TC, favorisant l'intermodalité tout en limitant au minimum le nombre de ruptures de charge, proposant une amplitude horaire large et avec des fréquences suffisantes pour correspondre à des besoins et de motifs de déplacement variés, tenant compte des technologies nouvelles et des modes partagés / co-voiturage. 11 scénarii ont été explorés au total, sous l'angle d'une estimation des coûts d'infrastructure - matériels - exploitation, de faisabilité technique, de temps de parcours, d'estimation de la fréquentation.



En 2016, les services du Grand Clermont ont également suivi l'avancement de dossiers d'infrastructures majeurs inscrits au SCOT :

- **Le contournement de Courmon d'Avvergne et Pérignat-ès-Allier** : ce dossier a été étudié en commission SCOT, dans le cadre de la concertation inter-administrative qui précède la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.
- **Le projet Avenue Sud**. Ce projet inscrit au SCOT doit permettre de créer un débouché sur la rocade Sud de l'agglomération clermontoise en évitant la traversée du cœur de Beaumont par une circulation en constante progression. Actuellement une étude de définition est portée par Clermont Auvergne Métropole prenant en compte les impacts trafics et d'insertion dans un tissu urbain dense, ainsi que le déploiement de transports collectifs efficaces.

2017 sera consacrée à l'évaluation du SCOT et à la révision du Plan de Déplacements Urbains du SMTC, auquel le Grand Clermont est associé en qualité de PPA (personne publique associée). Il conviendra également de re-solliciter la Région sur la suite à donner à l'étude déplacement sur le Billonnois, et plus largement, la question de la connexion des pôles de vie au cœur métropolitain par un transport collectif cadencé, tel que préconisé par le SCOT.

II – Le pôle développement

II.1. La valorisation de la rivière Allier

Le contexte

Dotée d'un parcours très varié sur 425 km, compris entre sa source au Moure de la Gardille en Lozère et sa confluence avec la Loire, au Bec d'Allier dans la Nièvre, la rivière Allier abrite un patrimoine naturel et paysager exceptionnel à l'échelle de l'Europe. Un peu comme sa sœur, la Loire, dont elle est le principal affluent, l'Allier est souvent considérée comme « l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe ».



Malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale, le Val d'Allier est une rivière relativement discrète à l'échelle des grands paysages de l'agglomération et du Grand Clermont en général. Elle demeure souvent mal connue de ses habitants et des visiteurs. La mutation économique en cours du site (fermeture de carrières) permet, désormais, de poser les principes d'une politique de protection et de revalorisation de la rivière Allier à la hauteur des enjeux soulevés.

L'objectif est la **réappropriation de cet espace naturel par les habitants du Grand Clermont** en conciliant les différents usages de la rivière et de ses abords (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...) et permettre de jouir des atouts de cet espace dans un esprit « d'usage et de valorisation économique raisonnées » et non de simple consommation.

Les études menées

L'étude **opérationnelle de création de la voie verte** le long de la rivière Allier s'est achevée au 2nd trimestre 2013. Elle détaille le positionnement, le tracé et les modalités financières d'aménagement de cette voie verte sur le Grand Clermont.

L'étude **stratégique de valorisation de la rivière Allier** s'est achevée en 2015. Les phases de diagnostic, de stratégie, de définition d'un programme d'actions et de la gouvernance ont été approuvées par le Comité de Pilotage de l'étude. Toutes ces propositions ont fait l'objet de nombreuses réunions de concertation avec tous les acteurs de la rivière (collectivités, Etat, associations, chambres consulaires, entreprises,...) ainsi qu'avec plusieurs collectivités amont et en aval de Brioude à Vichy.

La réalisation d'une voie verte le long de la rivière Allier



Ayant une fonction avant tout loisirs/détente, cette voie verte s'adresse prioritairement aux 255.500 habitants répartis dans un rayon de 5 kilomètres de part et d'autre de l'itinéraire dont 55% en provenance de Clermont-Ferrand. La vocation utilitaire n'est pas non plus négligeable. À terme, la voie verte aura également une fonction touristique.

Un tracé a été validé sur la base de critères tels que la valorisation économique des bords, l'attrait touristique et paysager, l'environnement, etc. Le coût prévisionnel de l'aménagement d'une voie verte de **Authezat à Pont du Château sur 25,5 kilomètres** a été estimé à 3,3 millions d'€, dont 2,7 M€ pour l'aménagement de la voie elle-même, près de 160.000,00 € pour l'aménagement des aires d'accueil et un peu de plus de 400.000,00 € pour des études complémentaires et la maîtrise d'œuvre.

Après accord des EPCI et communes, le **Grand Clermont** s'est porté **maître d'ouvrage** de cette opération.

Le projet bénéficie d'un soutien conséquent. Le Conseil Départemental assure les missions de maîtrise d'œuvre et prendra à sa charge les études pour un montant estimé à un peu plus de 400 000 €. Le Conseil régional d'Auvergne a octroyé une enveloppe de 1 219 405 € au titre de son dispositif « plan cyclable » et du volet territorial du CPER (itinéraire inscrit dans le schéma régional de 2007). Une subvention au titre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire 2014-2020 a été octroyée pour un montant d'environ 957 000 €.

En 2016, des **conventions de délégation de services** ont donc été établies avec Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier, Mur-ès-Allier, Cournon et Pont-du-Château. De même, une **convention de maîtrise d'œuvre a été signée avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme**. Ce dernier s'implique fortement en termes d'ingénierie administrative et technique : montage juridique de la démarche, finalisation du tracé, prise en charge des études d'avant-projet (notamment celle d'impact), études projet, dossiers relatifs aux procédures réglementaires (notamment les études d'impact), dossiers relatifs aux procédures foncières en relation avec l'**EPF SMAF -chargé de procéder aux acquisitions amiables-**, préparation des contrats de travaux, ordonnancement/pilotage/coordination du chantier, réception de travaux, assistance à l'élaboration des documents de gestion ultérieurs (arrêtés voie verte plan d'entretien).

Une visite de présentation du tracé de la future voie verte s'est déroulée le samedi 3 septembre 2016. La journée a eu un très grand succès avec la présence de plus de 80 personnes dont de nombreux élu(e)s locaux et des représentants du Département et de la Région.

L'année 2017 verra donc notamment l'aboutissement de **l'étude d'impact** du projet, l'arrêté définitif du tracé et du coût ajusté du projet, les premières transactions foncières et potentiellement le démarrage de travaux sur un premier tronçon avec un objectif d'achèvement pour fin 2019.

Le Grand Clermont a également été sollicité par le **pôle métropolitain Clermont-Vichy Auvergne** qui souhaite prolonger le projet de voie verte sur l'ensemble du pôle métropolitain. Le Grand Clermont est donc amené à faire partager son expérience aux autres territoires de Brioude à Vichy.

II.2. Le programme LEADER Val d'Allier du Grand Clermont

La candidature du Grand Clermont au programme européen LEADER a été retenue le 8 juillet 2015. Une enveloppe de 3 millions d'euros de fonds européens a ainsi été attribuée au **territoire LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont »** (ex EPCI de Mur es Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté) pour la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement sur la réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine, vecteur de développement local du Grand Clermont.

Pour mémoire, le Grand Clermont ambitionne la réappropriation de la rivière, en conciliant sa sensibilité écologique avec ses différents usages (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture...). De cette réappropriation dépendra la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire, à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière, du patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager mais aussi des richesses naturelles telles que les coteaux, les puits ou la forêt de la Comté. Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant, et les « portes d'entrée » du territoire représentées par des sites et/ou projets tels que, par exemples l'Écopole et le site de Chadiu, forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces portes d'entrée, éléments phares et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier.

Depuis le 1er Avril 2016, Jean-Denis FAURE a été recruté pour assurer la mise en place du Comité de Programmation, l'animation, la gestion et le suivi des dossiers LEADER, ainsi que la cohérence de la mise en œuvre du programme.

Le comité de programmation, organe délibérant du Groupe d'Action Local (GAL) LEADER, a été installé le 29 juin 2016. Lors de cette réunion les membres du comité (15 privés et 10 publics) ont désigné Mr Dominique Adenot comme Président.

Un important travail a été réalisé pour finaliser la convention tripartite entre le PETR du Grand Clermont, le Conseil Régional, en qualité d'autorité de gestion du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), et l'Agence de Services et de Paiement (service de l'Etat) avec lesquels de nombreux allers-retours ont eu lieu. **La signature de la convention sera effective d'ici fin février 2017** ce qui permettra au Comité de Programmation du GAL de pouvoir sélectionner des opérations.

Cependant, le retard considérable, pris au niveau régional et national, sur la mise en place des outils techniques, des procédures administratives, des moyens de gestion et d'animation du LEADER ne permet pas au programme d'être aujourd'hui complètement opérationnel. Les opérations achevées n'ont pas encore à ce jour reçu d'accord de subvention. Les services de la Région ont indiqué souhaiter traiter les dossiers par ordre de conventionnement des GAL (entre 450 et 500 dossiers pour 2 instructrice). Cette situation est très pénalisante pour les dossiers de notre GAL. Pour notre syndicat, ce sont 92 000 € qui sont attendus. Ces retards vont nous contraindre à solliciter une ligne de trésorerie auprès d'une banque.

La mission de suivi des demandes de porteur de projet a néanmoins été initiée. **A ce jour, 17 projets (plus ou moins avancés) ont déjà été étudiés**. Six d'entre eux ont fait l'objet de dépôt simplifié auprès de la Région permettant aux porteurs de projet de débiter leurs opérations pour un montant global de 472 645 € et 322 400 € d'aides LEADER sollicités.

Parmi ces opérations le Grand Clermont, a lancé en septembre 2016, **une étude d'élaboration d'un programme de mise en valeur touristique du patrimoine** d'un montant de 44 800 € HT (aide LEADER sollicitée de 80%). Elle permettra au comité de programmation LEADER d'opérer des choix pour un soutien financier aux actions de valorisation, de restauration et d'aménagement du patrimoine. En novembre, un important travail de concertation (2 COPIIL et 3 ateliers) a permis d'établir un premier diagnostic patrimonial sur le territoire du GAL.

Les perspectives 2017 sont les suivantes :

- Un premier Comité de Programmation se tiendra mi-mars, avant de viser une cadence d'un comité par trimestre ;
- La **communication** a été volontairement limitée sur Leader en 2016 au regard de l'absence de visibilité sur l'entrée en phase opérationnelle du dispositif. Il semble raisonnable de l'engager courant du premier trimestre avec la mise en ligne d'un volet Leader sur le site internet, comprenant notamment une foire aux questions à destination de futurs porteurs de projets. Des réunions d'information en direction des acteurs publics et privés du périmètre du GAL seront également organisées ce printemps ;
- une première **rencontre « coopération » autour de la valorisation de la rivière et du Val d'Allier** est programmée en janvier entre les GAL de Pays de Vichy-Auvergne, du Pays de Lafayette, d'Issoire et du Val d'Allier du Grand Clermont ;
- **L'étude patrimoine s'achèvera en 2017**. Le programme de mise en valeur touristique et pédagogique du patrimoine sera défini sur la base de boucles et circuits de découverte à créer autour de la rivière Allier ou sur le Val d'Allier. Des ateliers thématiques seront organisés dans cet objectif.

Par ailleurs, le Conseil régional a supprimé l'ensemble de ses aides au fonctionnement, et notamment celles, qui avaient permis le recrutement d'une chargée de mission culture.

Dans ces conditions, et même si le projet de résidences d'artistes du Grand Clermont répond en tous points aux critères de l'appel à projet régional, l'action culturelle ne pourra pas être poursuivie.

Les résidences engagées en 2016 s'achèveront en 2017 avec un suivi assuré à minima par les services du Grand Clermont et avec la mobilisation des EPCI concernés par le dispositif.

II.5. La politique d'accueil

Le Grand Clermont s'est fixé l'objectif, au travers du SCoT, d'augmenter sa population de 50 000 nouveaux habitants d'ici 2030. Pour garder ses fonctions métropolitaines et jouer d'un développement harmonieux, il est indispensable d'agir en matière d'accueil de nouvelles populations, seul moteur de la croissance démographique sur le Grand Clermont.

Grâce à deux appels à projets Massif central successifs, le Grand Clermont a pu se doter en 2010 d'une cellule d'accueil des nouveaux arrivants – en particulier en direction des nouveaux salariés et de leur famille. Il a été sélectionné dans le cadre d'un 3^{ème} appel à projet, avec un cofinancement FEDER-Etat à hauteur de 60%, sur la période septembre 2015-2018, pour une intervention sur :

- **L'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux arrivants**, ainsi que l'appui des opérations de recrutement et d'implantation d'entreprises de la Région ;
- **La détection et l'émergence de potentiels d'activités**, créateurs de richesse et d'emploi sur le territoire ;
- **Le développement de la stratégie de communication et d'image** du Grand Clermont initiée ces dernières années.

L'accompagnement des nouveaux arrivants

La Mission Accueil du Grand Clermont propose à tout nouvel arrivant un accueil personnalisé, afin de répondre à ses questions en amont et aval de son installation (logement, gardes d'enfant, écoles, loisirs, projet professionnel...). Elle propose également un **accompagnement individuel aux porteurs de projet** (créateurs ou repreneurs) et une mise en relation avec les bons interlocuteurs professionnels, afin de mener à bien leur projet.

Aussi, le Grand Clermont **s'appuie sur des partenariats solides, renforcés au fil des années** : logement (Logéhab et l'Ophis), emploi (APEC, Pôle Emploi, cabinets de recrutement, entreprises locales), accompagnement des porteurs de projet (chambres consulaires, BGE Auvergne, Crefad, Appuy Créateurs, Safér, incubateurs, organismes financeurs,...), intégration sociale (AVF).

Elle **travaille en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA)** – via notamment les Résidences d'entrepreneurs – et anime un « Réseau de l'Accueil du Grand Clermont » composé d'une quarantaine de structures et réuni 3 fois en 2016, autour des intercommunalités qui la composent et des partenaires publics comme privés. Il permet ainsi de renforcer le **travail collaboratif**, d'améliorer les connaissances de chacun et de **proposer un accompagnement adapté** aux besoins de chacun.



Un partenariat avec l'ARDTA sur l'opération de recrutement « New Deal Live Industry » a été également mené d'octobre 2016 à janvier 2017, à hauteur de 6 000 €, afin d'aider les entreprises locales à recruter certains profils en finançant 3 mois de loyer à ces nouveaux salariés hors Auvergne. À ce jour, les retombées média ont été importantes (70), la page du Grand Clermont a été visitée plus de 200 fois ; il reste encore à mesurer l'effet sur l'emploi (février 2017), qui devrait être positif.

Enfin, une **soirée des nouveaux arrivants** a été organisée en décembre au Bivouac, afin de présenter les projets et les nouveaux arrivants accompagnés et de permettre des échanges. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Une illustratrice a recueilli pour l'occasion leurs témoignages, afin de réaliser un petit livret en février 2017.

La Mission Accueil en quelques chiffres :

- **45 porteurs de projet accompagnés** en un an et demi (surtout de la création d'entreprise) ;
- **6 Résidences d'entrepreneurs** mises en place par la Mission Accueil en 2016, dont 4 ont déjà porté leurs fruits (sans compter celles déclenchées et suivies par les membres du réseau) ;
- participation à **2 opérations de prospection** de l'ARDTA à Paris auprès de porteurs de projet (mars et octobre 2016) : 8 personnes/couples en cours d'accompagnement.

En 2017, il est prévu de :

- poursuivre l'animation du réseau de l'accueil du Grand Clermont et de faire un point sur les besoins des EPCI en matière de politique d'accueil, suite aux fusions ;
- finaliser la mise à jour de l'annuaire suite aux fusions et remaniements de janvier 2017 ;
- renforcer le nombre d'accompagnements de nouveaux arrivants et porteurs de projets.

La détection de potentiels d'activités

Un travail autour de la création / reprise d'activités a permis la **mise en ligne et la valorisation de 25 offres « service + » sur le site régional Auvergnelife**, grâce au travail partenarial mené entre le Grand Clermont, ses EPCI et les consulaires. Ce travail sera continué et renforcé en 2017.

D'autre part, une **étude SWOT** (forces, faiblesses, opportunités) a été menée en 2016 sur les 9 EPCI du Grand Clermont, afin **d'identifier les leviers du territoire pour implanter des projets**. Il s'agira en 2017 de finaliser cette étude par des cartographies de potentiels, comme débutés sur Mond'Arverne Communauté et de l'envisager comme outil au service des nouveaux EPCI pour la définition de leur projet de territoire.

Cette étude peut également constituer une **base de réflexion pour mener une étude plus poussée, qui dégagerait des potentiels d'activités ou de filières** – autour notamment de l'économie circulaire, comme il l'a été envisagé dans le cadre de l'appel à projets « accueil » du Massif central. Un partenariat avec Mairie Conseils, un EPCI du Grand Clermont et l'ARDTA pourrait être possible.

Enfin, la mission Accueil est venue en appui en 2016 à la **commission économie du Conseil de Développement du Grand Clermont, afin d'aider à l'émergence de pistes de réflexion autour de projets structurants, attractifs et créateurs d'emploi et de richesse**. 4 groupes de travail ont ainsi réfléchi sur la filière bois-construction, les enjeux autour de la santé-parcours de soin, la filière avicole et les gisements d'économie circulaire au nord du territoire.



Ces réflexions doivent être poursuivies en 2017 et pour certaines redéfinies, notamment aux vues des besoins exprimés par des grands dirigeants d'entreprise lors d'une rencontre organisée en mai dernier (cf. partie sur le Conseil de Développement).

En prenant appui sur l'étude SWOT et/ou sur les avancées des réflexions de la commission économie, il serait intéressant de lancer une étude d'opportunités ou de filières visant à dégager des potentiels et à implanter des porteurs de projets sur un EPCL du Grand Clermont. Pour cela, un budget de 26 000 € avait été ciblé dans l'appel à projet 2015-2018.

Au regard des perspectives financières à moyen terme du PETR, souhaitez-vous engager tout ou partie de ces dépenses en 2017, sachant que l'état de réalisation du programme pèsera sur une potentielle candidature du territoire à un 4^{ème} appel à projet ?

II.6. La stratégie d'image

L'ambition démographique du Grand Clermont s'anticipe en tout point, y compris en matière de stratégie d'image.

Depuis 2008, le Grand Clermont a basé sa stratégie et ses outils de communication sur des codes urbains, en prenant le contre-pied de préjugés, afin de faire émerger une ambition collective et mobilisatrice. Il s'agit aussi de transformer l'image perçue du territoire et séduire de futurs Grands Clermontois. Des outils ont été créés pour cela : la refonte du site internet (25 000 visites/an), une page Facebook (700 followers), une vidéo de promotion du territoire (plus de 70 000 vues), un poster des « 30 bonnes raisons de travailler sur le Grand Clermont ».



En 2016, la mission Accueil s'est surtout attachée à améliorer les informations sur le site internet, à l'attention des nouveaux arrivants potentiels, ainsi que son référencement naturel. Par ailleurs, le Grand Clermont a fait appel à une illustratrice, lors de la soirée des nouveaux Grands Clermontois de décembre 2016, pour recueillir et « croquer » les témoignages de nouveaux arrivants sur leur vision du territoire avant/après leur installation et sur leur parcours d'accompagnement, afin de sensibiliser les élus aux enjeux de l'accueil et s'en servir auprès du futur réseau d'ambassadeurs.

Un recueil sera réalisé en février, pour une diffusion papier auprès des élus, ainsi qu'une publication sur notre page Facebook et notre site internet, afin d'inciter les internautes à parler positivement du territoire. L'intervention de l'illustratrice représente un coût de 2 000 € auquel il faut ajouter un budget d'impression de 500 €.

Pour 2017, il avait été envisagé dans le cadre de l'appel à projet massif, de créer et d'animer au sein de la Mission Accueil un réseau d'ambassadeurs, à l'image de ceux développés par les métropoles Nantes- Saint Nazaire, Reims ou encore le Pays Roannais.

L'idée était d'identifier des vecteurs et accélérateurs d'image, de mettre en scène des éléments ou personnalités marquant le territoire (citoyens ou personnalités), de cibler les ambassadeurs potentiels et de leur proposer de participer à des outils de promotion (ex : référencement sur les réseaux sociaux et internet, portraits vidéo ou photo, soirées des ambassadeurs, ...). Une telle démarche doit être pensée en prolongement des actions d'Auvergne Nouveau Monde et de l'ARDTA, et en lien étroit avec Clermont Auvergne Métropole, la CCI, l'association « Entreprises et Territoire » le Conseil de Développement du Grand Clermont. Pour ce faire, le Grand Clermont avait budgété dans le cadre de l'appel à projet massif 2015-2018 une enveloppe de 42 000 €.

DOB 2017

Au regard des perspectives financières à moyen terme du PETR, la question de l'engagement de ces dépenses en 2017 se pose, sachant que l'état de réalisation du programme pèsera sur une potentielle candidature du territoire à un 4^{ème} appel à projet ?

II.7. L'écocité Clermont Métropole

En 2009, la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand à l'appel à projet national « ECOCITE », sur le projet de requalification et de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, a permis au territoire du Grand Clermont de faire partie des 13 lauréats sélectionnés au niveau national pour leur « démarche résolument novatrice en matière de durabilité urbaine » au même titre que Marseille, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Montpellier ou Rennes...

L'Etat a souhaité que le périmètre de réflexion stratégique et de gouvernance « ECOCITE » soit plus large que le seul quartier Saint-Jean piloté par la Ville centre et a retenu le périmètre du SCOT du Grand Clermont. A ce titre, le syndicat du Grand Clermont est devenu la structure porteuse du label ECOCITE.

Le dispositif ECOCITE a ouvert des possibilités de financement notamment au fonds « Ville de demain » du programme investissement d'avenir pour des actions innovantes, démonstratrices et reproductibles. L'ambition était de mobiliser autour de quelques grands projets et lieux de laboratoire des « modes de faire la ville de demain ». Sur la période 2010-2014, le territoire a perçu plus de 2,5 millions d'euros pour des projets tels que :

- l'éclairage public optimisé de la ville de Clermont-Ferrand : système de télégestion de l'éclairage public permettant la télécommande et la télésurveillance de 15.000 points lumineux représentant des économies de 40%.
- le Véhicule Individuel Public Autonome (VIPA) de Ligier Automobiles : expérimentation d'un véhicule sans chauffeur sur courtes distances, sur un principe d'ascenseur horizontal.
- le Centre de Distribution Urbain (CDU) porté par le SMTC : une plate-forme de livraisons propres permettant la mutualisation des messageries en centre-ville et une meilleure gestion du dernier kilomètre.
- le projet de prolongement de la ligne A du tramway clermontois qui a bénéficié d'une bonification



© VIPA - Laboratoire LASMEA – Automobiles Ligier

En 2015, une candidature a été déposée dans le cadre du 2^{ème} appel à projets « Programme d'investissements d'avenir. Ville de demain », grâce au soutien technique de l'Agence d'urbanisme. Une convention pour la période 2016-2020 a été signée en septembre dernier, accordant une enveloppe de 7 238 000 € pour soutenir les projets suivants :

- la gestion temporaire et expérimentale des friches sur le secteur St Jean, qui ambitionne de réinvestir et d'animer des espaces anciennement occupés par des industries (ville de Clermont-Ferrand),
- la réalisation d'un bâtiment bio climatique (label Bepos Effinergie) « objectif 0 carbone et 0 énergie fossile » au lycée Saint Jean (Conseil régional),
- le système d'alerte météorologique pour la prévention du risque inondation à la Tretaine (Michelin),
- la restauration de la biodiversité sur un corridor écologique majeur entre les pays de Bane, Anzelle et Couleil avec notamment des actions sur les sites de Puy Long et de Gandalliat (ville de Clermont-Ferrand et VALTOM)
- le concept de déchetterie « nouvelle génération » permettant une plus grande adaptabilité aux types de déchets pour une optimisation des déchets valorisés (Clermont-communauté).

Un troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été annoncé pour 2017.

DOB 2017

II.8. Les circuits courts agricoles

Le programme de recherche INVENTER

Dans le cadre du programme de recherche-action PSDR (Pour et Sur le Développement Régional), le PNR Livradois Forez et le Grand Clermont représentent les 2 territoires tests choisis par le projet de recherche INVENTER (Inventons nos territoires de demain) pour de nouveaux modèles de développement des territoires. Le projet vise à formaliser les dynamiques d'évolution des territoires ruraux et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire, et à concevoir l'accompagnement au changement dans un dispositif de Recherche-Formation-Action. Le projet ambitionne d'inventer de nouveaux modèles de développement territorial, dans un partenariat interactif et créatif entre chercheurs et acteurs à différentes échelles d'action. La question de l'alimentation est vaste, elle renvoie à des problématiques d'agriculture bien évidemment mais aussi de transformation, de distribution, de santé, d'aménagement du territoire, d'énergie et de réchauffement climatique...

Pour exemple, le volet « Alimenter » a pour objectif d'identifier les conditions et les leviers d'une gouvernance locale adaptée aux territoires et à leurs enjeux. Le programme de recherche s'intéresse à la façon dont se coordonnent (ou pas) les acteurs (publics, privés, société civile) autour des enjeux d'approvisionnement local.

Chaque volet de recherche produira des livrables opérationnels (grilles d'observations, supports de présentation, monographies d'ateliers de terrain, rapports, guide méthodologique, e-book, plaquettes de communication, colloques, kits de formation, ...), co-construits avec les partenaires acteurs et validés lors des restitutions à un public plus large. En 2016, il a été étudié les dynamiques alimentaires en cours et les enjeux identifiés sur les territoires d'étude. En 2017 et 2018, les chercheurs s'attacheront à analyser et à constituer une synthèse des actions alimentaires de terrain et esquisseront des approches comparatives. 2019 sera dédiée à la production de guides méthodologiques pour accompagner les acteurs du changement et à la valorisation des productions scientifiques.

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le Grand Clermont

C'est une démarche inscrite dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la définition de la politique nationale pour l'alimentation.

Un PAT doit répondre à deux enjeux principaux : le « Bien Manger » (éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire) et le « Bien produire » ou la nécessité d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transverse visant à développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité. Les acteurs du système alimentaire territorial concernés par la démarche sont les acteurs planificateurs (collectivités, Etat, Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs, organismes de distribution et de commercialisation), les acteurs facilitateurs (organismes de recherche, de conseil et d'accompagnement, financeurs...) et les acteurs consommateurs (associations, citoyens...).

Les étapes d'un PAT :

- Identifier et impliquer les acteurs du système local
- Réaliser un diagnostic de l'alimentation sur son territoire
- Définir ensemble des objectifs et une stratégie pour son territoire
- Bâtir un plan d'actions adaptées au contexte et à la stratégie de son territoire
- Assurer un suivi du PAT

DOB 2017

25

L'autosuffisance alimentaire constituant un enjeu très important de notre territoire pour demain, la collaboration urbain-rural prenant tout son sens en matière de circuits courts agricoles et afin de bénéficier de l'apport et de la dynamique du projet INVENTER, le Grand Clermont a décidé de se lancer dans la mise en œuvre d'une telle démarche, en collaboration avec le PNR Livradois-Forez, également partenaire du projet de recherche INVENTER. A cet effet, une étudiante sera accueillie en contrat d'apprentissage sur 10 mois en 2017 pour coût d'environ 10.000 €.

Par ailleurs, un dossier PAT a été déposé à la DRAF en novembre pour répondre à l'appel à projet national sur l'alimentation 2016-2017 (40.000 euros pour chaque territoire). Cette candidature est présélectionnée au niveau Auvergne / Rhône-Alpes. La décision finale, au niveau national, interviendra en fin février 2017.

III.1. Le Conseil de Développement du Grand Clermont

Préparer le Grand Clermont aux défis d'un monde de plus en plus ouvert et à sa vocation objective de « métropole d'équilibre » par l'élaboration d'une stratégie adaptée et de propositions à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, telle est l'ambition du Conseil de Développement qui souhaite ainsi contribuer à offrir aux citoyens de meilleures perspectives de vie sur leur territoire.

Sous la présidence de Jean-Marc Monteil, le Conseil de Développement composé de 150 membres de la société civile, a très activement travaillé en 2016, sans compter les réunions en groupes plus restreints notamment sur la gouvernance métropolitaine, l'économie ou « un territoire de nature singulière (agriculture, environnement, paysages) ».

Ainsi, sous l'égide du groupe « économie » du Conseil de Développement » et en partenariat avec Clermont Communauté et la CCI, une réunion a eu lieu le 25 mai à l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand qui a rassemblé une trentaine de grands dirigeants d'entreprises de la métropole pour travailler, sous forme d'ateliers, autour de deux questionnements :

- Quels sont les points forts de notre territoire qui vous conduisent à investir en Auvergne ?
- Quelles sont les ressources que vous allez chercher en dehors de la région et qui pourraient vous apporter de la valeur si elles étaient produites à proximité ?

Les pistes qui se sont dégagées lors de cette soirée font actuellement l'objet d'approfondissements au sein du Grand Clermont, du Conseil de Développement ou d'autres partenaires (ARDTA par exemple).

Par ailleurs, les propositions de la commission « un territoire de nature singulière » concernant les plaines de Limagne et le val d'Allier ont été reprises par le **pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne** qui travaille sur un projet de Réappropriation de la Rivière Allier à l'échelle métropolitaine : des membres du Conseil de Développement et le Grand Clermont ont été intégrés à ce groupe de travail.

Enfin, une rencontre a eu lieu le 28 mai à Clermont-Ferrand avec des représentants des Conseils de Développement de Lyon et St-Etienne (ceux de Grenoble se sont excusés en dernière minute). Des premiers échanges ont eu lieu autour des thématiques suivantes : économie, enseignement supérieur et innovation, santé, infrastructures de transports, espaces environnementaux et tourisme. De nouvelles rencontres sont envisagées pour 2017, en associant le Conseil de Développement du territoire Franco-Genèveois.



© Photo Grand Clermont

DOB 2017

26

III.2. Projet de Centre de Prévention-santé Individualisé en Auvergne (CEPIA)

Le projet CEPIA a été retenu dans la S3 (stratégie économique de spécialisation intelligente) de la Région qui donne accès à des financements européens tant pour la mission d'ingénierie du projet, porté par le Grand Clermont, que pour l'étude pilote sur 1.000 patients, portée par le CHU de Clermont-Ferrand, le tout représentant un investissement de plus d'un million d'euros.

Concrètement, un patient auvergnat, âgé de 35 à 55 ans, sera invité, de manière volontaire, à répondre à un questionnaire de santé, déjà validé scientifiquement, comportant des questions sur le morphotype, le mode de vie, l'histoire familiale et l'environnement y compris professionnel. Pour chaque personne, un score de risque individuel sera calculé à partir de l'analyse médicalisée des réponses.

En fonction des risques estimés, des programmes de prévention santé individualisé seront proposés en se basant sur des mesures nutritionnelles, une activité physique adaptée et la lutte contre les addictions éventuelles. Ils pourront être mis en œuvre au sein du bâtiment CEPIA, dans le living lab, Intégré, ou dans des structures décentralisées ou mobiles dans le cadre d'un suivi personnalisé via des objets connectés. Pour évaluer l'efficacité de ce programme sur le plan épidémiologique, les volontaires seront suivis pendant dix à quinze ans.

L'étude pilote du CHU a démarré fin 2016 et se poursuivra en 2017-2018. En parallèle, la mission d'ingénierie du Grand Clermont visera, notamment en 2017, à déterminer l'équilibre économique du projet ainsi que la structure de portage juridique.